

Inscription transport scolaire 2017-2018

Objet :

Le Transport Scolaire au Grand Lycée Franco– Libanais d’Achrafieh est un service payant organisé dans l’intérêt des familles, de Septembre à Juin de chaque année scolaire.

L’adhésion à ce service implique de la part des élèves et des parents l’acceptation des règles de fonctionnement suivantes :

Circuits de transport :

Les circuits seront définis et communiqués à la rentrée sur la base des inscriptions et des emplois du temps des élèves communiquées par le Grand Lycée.

Les lignes de transport confirmées en début d’année scolaire seront garanties pour toute l’année à la seule condition d’avoir un minimum de 8 élèves par bus.

La détermination des circuits ne permet pas de garantir une solution pour toutes les demandes des familles à l’ensemble des domiciles. Les parents qui n’arrivent pas à trouver une place dans le réseau de transport seront avisés dans les meilleurs délais.

Tarifs et Conditions :

Le montant payé par les bénéficiaires comprend en plus des trajets aller – retour du domicile au Lycée ou des trajets simples, selon les horaires fixés par le Lycée, le coût des mesures logistiques et de sécurité mises en place.

L’inscription au service de transport scolaire est annuelle :

- Le montant de la prestation est exigible dès l’inscription.
- Les prix sont garantis constants pour l’année scolaire 2017-2018.
- Le coût du transport sera facturé comme suit :
 - Versement d’un acompte à l’inscription de 150,000 L.L. sur la base d’une facturation établie entre Avril et Juin, non remboursable en cas de désistement de la famille au-delà du 11 juillet 2017, l’inscription n’étant acquise qu’après versement de cet acompte.
 - Un premier versement en Novembre 2017.
 - Le solde en Avril 2018.
- Le total du prix est exigible à l’exception des cas suivants :
 - Exclusion de l’élève pour des raisons disciplinaires (facturation au prorata du temps du service utilisé).
 - Changement de domicile (facturation au prorata du temps du service, sans garantie de transport à partir du nouveau domicile).
 - Départ de l’élève de l’établissement (facturation au prorata du temps du service utilisé).
 - Tout mois entamé est dû entièrement.
 - Dans tous les autres cas la totalité de la somme sera due.

Les escomptes fratrie :

Connex propose des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses se traduisant par des remises à partir du troisième enfant selon les proportions suivantes :

- Une remise de 6% pour le troisième enfant
- Une remise de 12% pour le quatrième enfant
- Une remise de 18% pour le cinquième enfant

A noter que les remises seront calculées sur la base des cotisations de chaque enfant séparément et non sur le montant total des cotisations relatives à l’ensemble des frères et sœurs en question.

Liaisons et communications :

Un formulaire de liaison en ligne sera disponible sur le site de Connex, et un cahier de liaison sera à la disposition des parents au bureau Connex au Grand Lycée. Les dossiers seront traités et communiqués au Grand Lycée et au Comité Des Parents.

Un tableau de bord mensuel sera établi par Connex et communiqué à la direction du Grand Lycée avec :

- Les plaintes et suggestions reçues des parents
- Les itinéraires / circuits modifiés
- Le bilan des contrôles techniques et de la maintenance des bus
- Le rapport des incidents manifestés

Prestations :

Chaque véhicule est géré par le conducteur et par un accompagnateur (souvent accompagnatrice) chargés de la discipline dans le véhicule et de l'assistance aux enfants lors de la montée et de la descente du véhicule.

- Chaque véhicule fait l'objet d'un contrôle technique obligatoire ; une copie est transmise au Grand Lycée.
- Chaque véhicule fait l'objet d'une maintenance préventive dans les ateliers de Connex.
- Les véhicules du transport scolaire correspondent aux normes internationales pour la sécurité et l'environnement : ceinture de sécurité, sortie de secours, ABS, moteurs EURO 2, fréon de climatisation 134 (zéro dégât sur la couche d'ozone).
- Les transporteurs, les conducteurs et les accompagnateurs sont dans l'obligation de respecter un code de déontologie.
- Le nombre d'enfants transportés est limité à la capacité légale du transport (nombre de sièges assis) des véhicules. Chaque enfant bénéficie d'une place assise.
- Connex met en place un nombre suffisant de conducteurs de réserve et de bus de réserve pour apporter des solutions de dépannage immédiates pour toute situation pouvant survenir : absence de salariés, accident, panne mécanique etc....
- Le transport n'est garanti qu'à la condition d'avoir un nombre suffisant d'élèves intéressés pour une destination donnée.
- Toutes les demandes sont examinées. Les circuits retour de l'après-midi étant particulièrement difficiles à mettre en place il ne sera pas possible de le garantir pour certaines régions.
- Les familles qui n'auront pas de places disponibles pour leurs enfants seront avisées dans les meilleurs délais et les sommes versées seront intégralement remboursées.

Obligation et comportement de l'élève :

Un système d'avertissements est mis en place pour les élèves transportés qui ne respectent pas le règlement suivant de comportement dans les bus :

- S'astreindre à rester assis à l'intérieur du véhicule.
- Ne sortir aucun membre du corps en dehors des fenêtres.
- Ne pas manger ou boire à l'intérieur du véhicule.
- Respecter les collègues et les adultes chargés de l'encadrement, ainsi que les camarades se trouvant dans le véhicule.
- Ne pas tenter de se faire accompagner par des camarades qui n'utilisent pas le service de transport.
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.
- Ne pas s'asseoir à plus de deux personnes sur les banquettes.
- Tout dégât matériel causé par les élèves (exemples : sièges déchirés) sera remboursé par les parents à la valeur de remplacement.

Le non - respect de ce règlement par un élève entraînera un premier avertissement, un second puis un troisième qui aboutira à l'exclusion définitive de l'élève du service de transport.

Toute communication sur ce sujet entre parents d'élève et Connex devra être effectuée par écrit.

Feuille à compléter et retourner au bureau de la Connex au GLFL pour le vendredi 7 juillet

A COCHER LA CASE CI-DESSOUS CORRESPONDANTE A LA REGION ET AU TRAJET CHOISIS.							
Transport Scolaire	Tarifs	Régions	Aller et Retour	Aller ou Retour	Aller Simple	Retour Simple	Aller et Retour
	Tarif 1	Ashrafieh, Barbir, Badaro, Furn el Chebbak, Ain el Remaneh, Mohamad el Hout	1,224,000	855,000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tarif 2	Verdun, Lycée Abdel-Kader, Mekalles, Sin el Fil, Dekwaneh, Jisr el Bacha, Cola, Bourj Abou Haidar, Hazmieh, Baabda, Mar Takla	1,444,000	1,006,000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tarif 3	Hamra, Raouche, Ramlet el Bayda, Mansourieh, Daoura, Nahr el Mott, Zalka, Jal el Dib, Antelias, Jdeide, Fanar, Baouchrieh, Rawda, Baabda, Hadath, Fayadieh, Jamhour	1,737,000	1,209,000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tarif 4	Biakout, Bkenaya, Ain Saade, Monte Verde, Rabieh, Naccache, Belle vue, Beit Mery	2,022,000	1,411,000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tarif 5	Mazraat Yachoua, Beit Chaar, Bayada, Jesus and Mary, Cornet Chehwan, Broummana, Adonis, Jounieh,	2,327,000	1,627,000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RFID (‘GPS safe tracking’)					<input type="checkbox"/> abonnement annuel 200,000 LL/ élève		
Transport périscolaire (pour toutes les zones géographiques)				280,000 LL /élève / 1 activité <input type="checkbox"/>	520,000 LL /élève / 2 activités <input type="checkbox"/>	720,000 LL /élève / 3 activités <input type="checkbox"/>	
<p>NB : Le choix d'une option pour les trois abonnements annuels ci-dessus (transport scolaire, RFID, transport périscolaire) est un engagement annuel avec un paiement semestriel</p>							

Ces tarifs sont mis à jour chaque année suivant l'évolution des coûts principaux de transport scolaire, après négociation avec le GLFL, sur la base du tableau d'indexation de référence communiqué au comité des parents en date du 15 juin 2017.

Pour accord total et sans réserves de l'intégralité du règlement présent :

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Prénom du père (mère) : Classe :

Adresse précise :

Téléphone :

J'autorise uniquement la ou les personnes nommées ci-après à accueillir mon enfant :

J'autorise mon enfant à descendre du véhicule en l'absence de la personne autorisée à l'accueillir

Oui Non

J'autorise la société CONNEX à publier les photos de mon enfant sur la page Facebook <<CONNEX LIBAN>>

Oui Non

Observations Médicales :

Oui Non

Description :

N.B. Les parents doivent répondre obligatoirement à toutes les questions du formulaire.

Je décharge de toute responsabilité l'établissement et Connex vis-à-vis de mon enfant, dès l'instant où celui-ci quitte le véhicule de transport scolaire et est délivré à la personne autorisée à l'accueillir.

Nom et Signature :

Date

Tout changement d'adresse et d'itinéraire nécessite de remplir et signer un nouveau formulaire.